



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Revalorisation des infirmiers de l'enseignement public agricole

Question écrite n° 18528

Texte de la question

M. Christian Girard appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'application du décret n° 2024-291 du 30 mars 2024 fixant l'échelonnement indiciaire du corps des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et du corps des infirmières et des infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale. À l'heure actuelle, la revalorisation prévue par le décret de 49 points d'indice et la prime de 800 euros accordées à tous les infirmiers scolaires ne bénéficie pas aux infirmiers de l'enseignement public agricole. Cette exclusion est perçue comme une injustice, d'autant plus que les infirmiers qui exercent dans l'enseignement public agricole font face à l'augmentation des troubles psychologiques voire psychiatriques des élèves dans les lycées agricoles et ne disposent pas de soutien de pôle de santé ni de médecine scolaire. Le sentiment d'isolement pour ces infirmiers est donc décuplé par l'exclusion de cette valorisation et de cette prime. Pourtant, la volonté de faire bénéficier à tous les infirmiers et infirmières scolaires de cette mesure avait été exprimée par M. le Premier ministre lors de son discours de politique générale. Aussi, il lui demande si elle envisage de résoudre cette disparité de traitement et appliquer le décret n° 2024-291, notamment dans la revalorisation qu'elle comprend, aux infirmiers de l'enseignement public agricole.

Données clés

Auteur : [M. Christian Girard](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18528

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4639

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)